

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
Du 23 avril 2026
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2026/16

Nombre de Membres

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril à 19 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni à la Mairie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT.

Étaient présents :

M. Philippe AUDEBERT, Président

Mme Catherine GUALIM, Vice-présidente

Christian TETARD, Alaine HOUREZ, Judith FOHRER, Laure FENOT-TETARD, Céline NEIVA-LEAL, Marie-José DASSONVILLE, Marie-Hélène GOIX, Éric DELOUCHE et Éric BRIXY

Étaient absents :

Mme. Marie ERAVILLE ayant donné pouvoir à Mme Marie-José DASSONVILLE

M. Laurent PRIGENT ayant donné pouvoir à M. Philippe AUDEBERT.

Formant la majorité des membres en exercice.

OBJET : VOYAGE A MADERE APPROBATION DES TARIFS DU VOYAGE, DE LA FICHE D'INSCRIPTION DES PARTICIPANTS ET DE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT A L'AEROPORT ALLER-RETOUR

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles

CONSIDERANT le souhait de proposer un voyage aux aînés,

CONSIDERANT la proposition du voyageur portant sur un séjour du 12 au 19 septembre prochain sur l'île de Madère, les tarifs fluctuants en fonction du nombre de participants, les excursions et l'hébergement proposés ainsi que les conditions d'assurances annulation,

CONSIDERANT la fiche d'inscription présentée pour le voyage 2026,

CONSIDERANT les coûts des devis pour le transport aller-retour de la gare de La Frette sur Seine à l'aéroport,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE les tarifs et le contrat présentés par le voyageur pour le séjour sur l'île de Madère,

AUTORISE le Président à signer le contrat et tout documents afférents,

APPROUVE la fiche d'inscription présentée et annexée à la présente délibération,

DIT que le devis retenu pour le transport aller-retour en car de la gare de La Frette sur Seine à l'aéroport sera le moins élevé, soit celui des Cars Grisel, pour un montant de 914,28 euros.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS



Philippe AUDEBERT

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 28/4/2026
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 28/4/2026